



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 672-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2022, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 672-2021 AGRANDISSANT LA ZONE H-26 À MÊME LA ZONE P-24

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 27 janvier 2022, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 27 janvier 2022.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière